

09 heures 00

02)

DOSSIER N° 2602572

RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER

Titre de l'affaire Protestation électorale - élections municipales et communautaires du 15/03/2026 (1er tour) - commune de Laumesfeld (57480).

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur S

Monsieur S

Défendeur

Madame T

Madame T

Monsieur T

Monsieur T

Madame A

Madame A

Monsieur G

Monsieur G

Madame B

Madame B

Monsieur R

Monsieur R

Madame G

Madame G

Observateur

Monsieur S

Monsieur S

Madame C

Madame C

PRÉFET DE LA MOSELLE

	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Monsieur L	Monsieur L
	Madame C	Madame C
	Monsieur K	Monsieur K
Observateur	Madame G	Madame G
	PRÉFET DE LA MOSELLE	

09 heures 00

04) DOSSIER N° 2602776 RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN

Titre de l'affaire Protestation électorale - élections municipales des 15 et 22 mars 2026 - commune de Faulquemont (57380)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	SCP D. COLBUS, F. BORN-COLBUS & A. FITTANTE
Défendeur	Monsieur K	Monsieur K
	Madame K	Madame K
	Monsieur M	Monsieur M
	Madame F	Madame F
	Monsieur M	Monsieur M
	Madame S	Madame S
	Madame S	Madame L
	Monsieur C	Monsieur K
	Madame L	Madame W
	Monsieur K	Monsieur J
	Madame WMonsieur	Madame F
	Madame F	Monsieur B
	Monsieur B	Madame D
	Madame D	Monsieur P
	Monsieur P	Madame L
	Madame L	Monsieur M
	Monsieur M	Madame C
	Madame C	Monsieur S
	Monsieur S	Madame F
	Madame F	Monsieur N
	Monsieur N	Madame C
	Madame C	

	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Monsieur L	Monsieur L
	Madame C	Madame C
	Monsieur K	Monsieur K
	Madame G	Madame G
	Monsieur B	Monsieur B
Observateur	Madame R	Madame R
	Monsieur K	Monsieur K
	PRÉFET DE LA MOSELLE	

09 heures 00

05) **DOSSIER N° 2602873** **RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN**

Titre de l'affaire Déréfé préfectoral - élections communautaires du 15/03/2026 - commune de Cernay (68700)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	
Défendeur	Monsieur S	SELARL LEONEM
	Madame B	SELARL LEONEM
	Monsieur B	SELARL LEONEM
	Madame H	SELARL LEONEM
	Monsieur H	SELARL LEONEM
	Madame B	SELARL LEONEM
	Monsieur M	SELARL LEONEM
	Madame M	SELARL LEONEM
	Monsieur L	SELARL LEONEM
	Madame M	SELARL LEONEM
	Monsieur W	SELARL LEONEM
	Madame G	SELARL LEONEM
	Monsieur M	SELARL LEONEM
	Madame L	SELARL LEONEM
	Monsieur M	Monsieur M
	Madame Z	Madame Z
Observateur	COMMISSION NATIONALE DES COMPTES DE CAMPAGNE ET DES FINANCEMENTS POLITIQUES	

09 heures 00

06) **DOSSIER N° 2604226** **RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN**

Titre de l'affaire Protestation électorale - élection des vice-présidents de la communauté de communes Pays-Haut Val d'Alzette (CCPHVA) - séance du 5 mai 2026.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur V

Monsieur V

Défendeur Madame G

Madame G

Madame S

e Madame S

Monsieur C

Monsieur C

Monsieur B

Monsieur B

Observateur Monsieur P

Monsieur P

PRÉFET DE LA MOSELLE

Arrêté le 12 juin 2026

La présidente du tribunal

N. TIGER-WINTERHALTER

tenue sous la présidence de Monsieur REES, assisté(e)
de Madame POITTEVIN et Madame BRODIER, Conseillères
En présence de Madame MERRI, Rapporteure publique
Madame IMMELE, Greffière

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2302509 RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN

Titre de l'affaire Recours en responsabilité décennale suite à des désordres affectant la construction d'un périscolaire avec restaurant à Lorry-les-Metz (57)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE LORRY-LES-METZ	SELARL LEONEM
Défendeur	STE LAGARDE ET MEREGNANI SAS	SCP D. COLBUS, F. BORN-COLBUS & A. FITTANTE
	ENTREPRISE ANTOINE PRINZ	SCP D. COLBUS, F. BORN-COLBUS & A. FITTANTE
	STE BRIOTET SEMECOURT	SCP SOPHIE CLANCHET
	FRANCOIS SIMONET	Maître ZINE Stéphane
	STE EDEIS VENANT AUX DROITS SNC LAVALIN	Maître ZINE Stéphane
	STE SECALOR	
	STE MULTI BAT	Maître MORHANGE Alain
	STE EBI	
	STE PROTECT FACADES	
	STE SOCOTEC CONSTRUCTION	SELARL LE DISCORDE - DELEAU
Observateur	SMA SA	

10 heures 00

02)	DOSSIER N° 2308625	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire suite au rejet de l'offre de marché " fournitures et livraison de luminaires LED " - Décision du 21/09/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL LUMIN ET SENS	Maître PONSEELE Déborah
Défendeur	COMMUNE DE DIEUZE	SELARL DÔME AVOCATS
03)	DOSSIER N° 2400668	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Indemnisation des préjudices subis à la suite d'une restitution d'un véhicule de location de longue durée en mauvais état	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS VEHICOM	SCP E. FICHTER - J. TAMBÉ (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-AVOLD CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AVOLD	GARTNER ET ASSOCIÉS
04)	DOSSIER N° 2308784	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire au titre de la surfacturation de l'accès aux chaînes de télévision.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T	SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	
05)	DOSSIER N° 2308786	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire au titre de la surfacturation de l'accès aux chaînes de télévision.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

tenue sous la présidence de Monsieur REES, assisté(e)
de Madame POITTEVIN et Madame BRODIER, Conseillères
En présence de Madame MERRI, Rapporteure publique
Madame IMMELE, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2503772	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER	
Titre de l'affaire	Décision du 28 mars 2025 prise par le préfet de la Moselle portant refus de titre de séjour.		DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Madame T	Maître GRÜN Mélissa (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		
02)	DOSSIER N° 2600202	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 12/12/2025).		DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Madame O	Maître KIPFFER Jean-Louis	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		
Observateur	MINISTRE DE L'INTÉRIEUR		
03)	DOSSIER N° 2600313	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : arrêté du préfet de la Moselle n° DII/BAS/57/2025/2333 du 09/12/2025 portant refus de séjour assorti de l'obligation de quitter le territoire français avec délai, fixant le pays de destination et portant interdiction de retour.		DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur L	Maître HAJI KASEM Tarek (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2600388	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 19/06//2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur M SELARL SAORSA AVOCATS (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
05)	DOSSIER N° 2600392	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 2 ans (arrêté du 07/01/2026).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur I Maître OLSZAKOWSKI Jonas (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
06)	DOSSIER N° 2600400	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 2 ans (arrêté du 16/12//2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur B Maître GOUEDO Anne-Sophie (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	

11 heures 00

07)	DOSSIER N° 2600438	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 24/12/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame S SELARL AXIO AVOCATS (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
08)	DOSSIER N° 2600445	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour (arrêté du 17/12/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur R Maître TRAVERSINI MAGALI Magali (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
09)	DOSSIER N° 2600197	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 05/09/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur B L'ILL LEGAL (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

11 heures 00

10)	DOSSIER N° 2600198	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 05/09/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame H L'ILL LEGAL (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
11)	DOSSIER N° 2600206	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 11/12/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur H Maître SCHWEITZER Sophie	
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	
12)	DOSSIER N° 2600425	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 24/09/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame K Maître ROMMELAERE Anaïs	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

11 heures 00

13)	DOSSIER N° 2600431	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 02/06/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur H Maître ELSAESSER Typhaine (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
14)	DOSSIER N° 2600192	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 12/11/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur N Maître AIRIAU Steven (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
15)	DOSSIER N° 2600193	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 02/12/2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur G Maître AIRIAU Steven (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

11 heures 00

16)	DOSSIER N° 2600194	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 02/12/2025).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître AIRIAU Steven (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
17)	DOSSIER N° 2600195	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 02/12/2025).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître AIRIAU Steven (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
18)	DOSSIER N° 2600402	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 09/12/2025).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur O	Maître AIRIAU Steven (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

11 heures 00

19)	DOSSIER N° 2600428	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 09/12/2025).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître AIRIAU Steven (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
20)	DOSSIER N° 2503818	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Décision implicite du 14 décembre 2023 prise par le préfet du Bas-Rhin portant refus de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître BERRY Claude
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	Défendeur
21)	DOSSIER N° 2503960	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Refus délivrance titre de séjour - décision implicite.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Maître BERRY Claude
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
22)	DOSSIER N° 2509386	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 04/10/2024).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Maître BERRY Claude
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

11 heures 00

23)	DOSSIER N° 2509387	RAPPORTEUR: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 04/10/2024).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître BERRY Claude
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
24)	DOSSIER N° 2600424	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 17/12/2025).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Monsieur D
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
25)	DOSSIER N° 2600669	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 17/12/2025).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame V	Madame V
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

Arrêté le 12 juin 2026

La présidente du tribunal

N. TIGER-WINTERHALTER